

**MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
N° 2026-02**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(Document B)**

**Etude de mobilité
du Pays
Berry St-Amandois**

Avril 2026

Le pouvoir adjudicateur :

Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois
88 avenue de la République 18200 St-Amand-Montrond
Tél. : 02 48 96 16 82

La procédure de consultation utilisée est la suivante : Procédure adaptée en application des articles 28 et suivants du Code des Marchés Publics.

Date et heure limites de remise des offres : 8 juin 2026 – 12h

Table des matières

1	Demandeur	1
2	le contexte et le perimetre d'étude	1
2.1	L'objet du syndicat	2
2.1.1	Son organisation et ses missions	2
2.1.2	Le territoire et ses principales caractéristiques	3
3	objet du marche	5
4	Contenu de l'étude	6
5	conditions de réalisation	8
6	modalites de remise et traitement des offres	10
7	détermination du prix et modalités de règlement	11
8	propriété intellectuelle des travaux	11
9	modalités de remise des candidatures	11
10	Modalites de selection des offres	12
11	Documents et données sur lesquelles le prestataire pourra s'appuyer pour la réalisation de l'étude : ..	13

1 DEMANDEUR

Syndicat mixte de développement du Pays Berry St-Amandois
Représenté par son président, Louis COSYNS
Adresse : 88 avenue de la république - 18200 SAINT AMAND MONTROND
Tél : 02 48 96 16 82
Mél : contact@pays-berry-st-amandois.fr

Contact technique pour ce dossier :
Magali PERMENTIER – magali.permentier@pays-berry-st-amandois.fr

Le Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, dénommé « le Syndicat » est un établissement public, associant 85 communes du sud du Cher et les 4 communautés de communes qui les réunissent ainsi que le Département du Cher.

Il a pour objet d'élaborer, de mettre en œuvre et d'assurer la cohérence d'une politique de développement et d'aménagement global et durable du territoire. Il a vocation à être un lieu privilégié de partenariat, de concertation, de coordination et d'animation des initiatives publiques en faveur du développement du territoire et d'accompagnement des initiatives privées.

2 LE CONTEXTE ET LE PERIMETRE D'ETUDE

Le Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St Amandois a été créé en **1986** sous la dénomination de **Syndicat Mixte de Développement des communes du St Amandois du Boischaud et de la Marche (SMADSABEM)**.

En plus de 30 ans, cet établissement public a dû tenir compte du contexte législatif (décentralisation, coopération intercommunale, évolution démo économique...) pour évoluer, statutairement parlant, tant du point de vue de l'objet que du périmètre.

Le Berry Saint-Amandois a été constaté comme pays au sens de la loi du 5 février 1995 par arrêté préfectoral du 18 juillet 1996 et reconnu au sens de la loi de juillet 1999 par arrêté préfectoral du 11 juin 2002.

2.1 L'OBJET DU SYNDICAT

Depuis près de 3 décennies, les acteurs de ce territoire se sont réunis afin de conduire le sud du Cher dans une politique de développement local.

Dès le départ, en 1978, les acteurs locaux d'une trentaine de communes s'engagent dans une démarche de regroupement sous forme d'un Pays d'accueil touristique pour le développement du tourisme rural.

Suivra ensuite en 1988, la création d'un syndicat intercommunal (SMADSABEM) dont le territoire et les domaines d'actions s'élargiront pour profiter des politiques contractualisées et territorialisées de l'Etat, du Conseil Régional puis du Conseil général et de l'Europe.

Le SMADSABEM qui deviendra en 2000 le Syndicat Mixte de développement du Pays Berry St-Amandois, après avoir fusionné avec le pays d'accueil, a conforté son assise en étant reconnu comme « pays de préfiguration » (loi Pasqua 1995) puis comme « pays au sens de la loi Voynet ». Il installe en 1999, son conseil de développement.

Sur la base d'une charte de développement définie en février 1997, puis réactualisée en 2005 et 2011, il élabore des programmes d'actions qui trouvent leur expression au travers de différentes procédures :

- avec l'Etat : OPAH, ORAC (OCMACS) et Contrat Local de Santé, CoT EnR
- avec le Conseil Régional : CRIL et contrats de pays : de la 1^{ère} à la 5^{ème} génération
- avec le Conseil général : Fonds Départemental Pour les Pays, Services Publics Plus
- avec l'Europe : programme LEADER : de la 2^{ème} à la 5^{ème} génération
- Enfin, en 2014, face à la sollicitation de ses partenaires institutionnels notamment pour prendre en charge plusieurs programmes de développement et parce qu'il a souhaité globaliser son action générale de promotion du territoire il est porteur d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).
- Le syndicat de Pays avec le Pays de la Châtre s'est engagé avec le Conseil régional dans l'étude d'un projet de création d'un PNR "Sud Berry"

2.1.1 Son organisation et ses missions

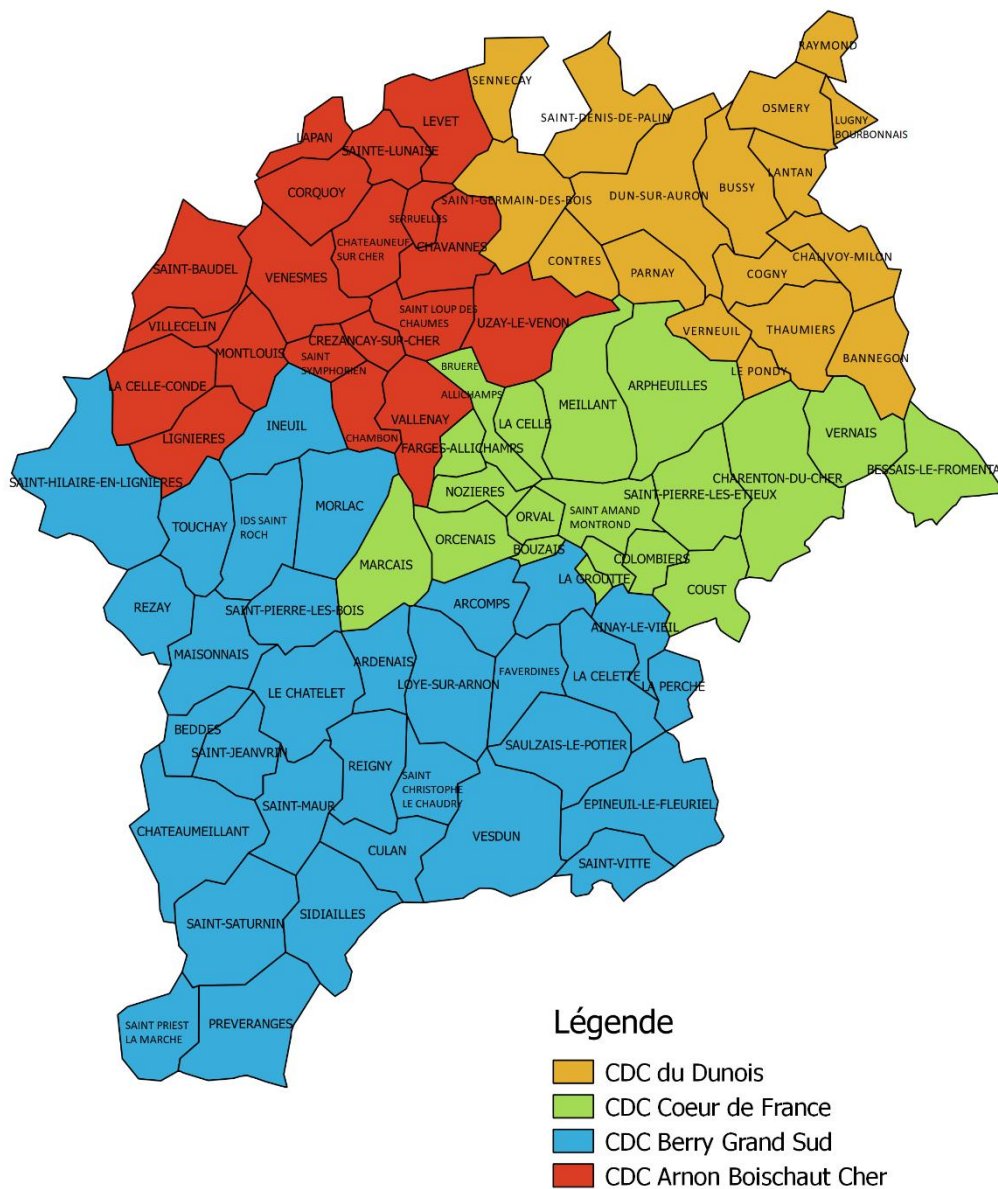
Ses adhérents sont les 85 communes et les 4 communautés de communes qui les regroupent : Arnon Boischaut Cher, Cœur de France, Le Dunois, Berry Grand Sud, ainsi que le Conseil départemental du Cher. Un bureau préside aux affaires courantes et prépare les décisions.

Il compte 4 salariés : 1 agent de développement/directrice, 2 chargées de mission, une secrétaire-comptable.

2.1.2 Le territoire et ses principales caractéristiques

Le pays Berry St-Amandois est un vaste territoire rural de 1928 km². Il se situe au sud du département du Cher et de la région Centre Val de Loire, à la frontière des régions Auvergne et Limousin. Il est articulé autour de son unité urbaine d'un peu moins de 10 000 habitants, constitué autour de St-Amand-Montrond, sous-préfecture, également pôle économique du territoire. Ce pôle est complété de trois bourgs-relais (Dun-sur-Auron, Châteaumeillant et Lignières) et d'un réseau de bourgs secondaires plus modestes (Le Châtelet, Culan, Saulzais, Charenton, Châteauneuf, Levet) et de communes très rurales (3/4 des communes ont moins de 500 habitants). Au 1^{er} janvier 2026, le pays compte 45 430 habitants (*population totale*).

Carte des communes du Pays Berry St-Amandois par communauté de communes



Des éléments socio-économiques plus complets et des études thématiques ainsi que la charte de développement et l'Agenda 21 du pays sont disponibles sur le site Internet <http://www.pays-berry-st-amandois.fr/>

3 OBJET DU MARCHE

Avec l'adoption de la loi d'orientation des mobilités (LOM) fin 2019, le paysage du transport dans les zones moins densément peuplées est amené à évoluer. Certaines intercommunalités ont fait le choix de prendre la compétence Mobilités à leur compte quand d'autres, une majorité en Centre-Val de Loire, ont choisi de poursuivre leur collaboration avec le Conseil régional. C'est le cas des 4 communautés de communes du Pays Berry St-Amandois.

L'enjeu est désormais de disposer d'une étude mobilité pour évaluer l'existant et d'engager des discussions en vue de déployer de nouveaux services sur la base d'un diagnostic partagé.

Cette étude doit permettre de déterminer les outils nécessaires pour développer une mobilité adaptée aux problématiques du territoire ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

Au-delà d'une présentation précise de la situation des transports et des déplacements sur le territoire, cette étude a surtout pour ambition de fixer des objectifs en matière de mobilité et de définir un plan d'actions visant à constituer une amélioration et/ou des alternatives à l'utilisation massive et individuelle de la voiture.

Les objectifs de cette étude sont :

- D'identifier les flux et les besoins de déplacements actuels et en devenir, au regard des projets structurants sur le territoire ou en dehors,
- De connaître la situation et les évolutions attendues de l'offre de mobilité dans sa globalité,
- De confirmer et d'affiner les enjeux liés à la mobilité sur le territoire,
- De définir un plan local de mobilité et sa déclinaison en actions.
- Le SRADDET Centre Val de Loire fixe l'objectif régional d'une baisse de 5 points de la part modale en voiture individuelle solo entre 2020 et 2030 et d'une baisse de 20 points à l'horizon 2050. Les documents d'urbanisme locaux doivent traduire cet objectif régional à l'échelle locale en fixant un objectif de baisse de la part modale de la voiture et un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique et de diminution des GES dans les transports (règle 16). Cet objectif doit permettre de concourir à l'objectif régional. La présente étude permettra de fixer cet objectif, en dessinant les moyens d'y parvenir.

Les objectifs seront affinés (hiérarchisation des priorités) au vu du résultat du diagnostic.

Tous les publics sont concernés (actifs, entreprises, jeunes, personnes âgées, personnes en situation d'exclusion, personnes en parcours d'insertion professionnelle, en recherche d'emploi, touristes, personnes à mobilité réduite...).

Le périmètre d'actions du plan est le territoire du Pays Berry St-Amandois. Toutefois le prestataire ne devra pas limiter sa réflexion aux seules frontières institutionnelles pour tenir compte, à la fois en termes d'offre et de demande des territoires limitrophes et internes.

L'étude devra s'appuyer et contribuer aux grands schémas d'aménagement : PCAET, SCOT, ... Cette étude sera ainsi le moyen d'avoir également une vision prospective à 10 ans des problématiques liées à la mobilité.

4 CONTENU DE L'ETUDE

- **Phase 1 : diagnostic**

La mobilité est un enjeu considérable pour le développement du territoire mais la connaissance du Pays et des Communautés de communes en la matière est insuffisante. Aussi, l'étude doit comporter en préalable un état des lieux de l'offre de mobilité de personnes existante sur le territoire. Une analyse des flux et une étude de besoins selon les différents publics (salariés, personnes âgées et les personnes en situation de handicap, jeunes, chefs d'entreprise...) doivent également venir enrichir le diagnostic.

Le diagnostic comprendra les éléments suivants :

- **Un état des lieux de l'offre de mobilité publique et privée existante sur le territoire**
 - Le réseau routier (état, accessibilité),
 - La desserte des réseaux de transport collectif (dispositifs classiques comme les lignes ferroviaires et lignes routières, dispositifs spécifiques comme le système de transport à la demande, de covoiturage..., gares et points d'arrêts, leur niveau d'accessibilité et les tarifs pratiqués),
 - Le réseau « modes actifs » (infrastructures cyclables, itinéraires, stationnement, « marchabilité » des espaces...), y compris leur articulation aux réseaux de transport collectif,
 - L'identification des axes structurants de transport, distance aux réseaux, qualité du maillage et éventuelle complémentarité/concurrence des réseaux,
 - Les acteurs de la mobilité : Autorités Organisatrices de la Mobilité, exploitants, collectivités, associations... avec cartographie des acteurs (qui fait quoi)
 - Les dispositifs spécifiques existants ou en projet sur le territoire tels que les navettes locales (car communal, minibus associatif...), systèmes de covoiturage, d'autopartage, services solidaires, services de taxi, conseil en mobilité, ...
 - Le niveau d'information disponible sur les différents modes de transport sur le territoire
 - Identifier les potentialités du territoire en matière d'énergies renouvelables permettant de contribuer à la décarbonation des mobilités dans le but d'atteindre les objectifs régionaux du SRADET.

Les projets en cours seront également recensés à cette occasion.

Concernant les enjeux d'avitaillement en énergie, le diagnostic pourra reprendre les orientations qui figurent au PCAET du territoire. Celui-ci reste néanmoins anciens et le prestataire devra le compléter par d'autres données issues notamment du travail des communautés de communes dans le cadre de leurs documents notamment d'urbanisme. Les actions proposées dans la suite de l'étude devront être en cohérence avec celles-ci.

- **Une analyse des flux de déplacements**

- Etudier les flux sortants, entrants et internes au territoire,
- Identifier les motifs de déplacements : domicile-travail, domicile-études, et autres (loisirs, achats, services...),

- Mettre en évidence les principaux pôles générateurs/émetteurs de déplacements (zone d'activités économiques/entreprises, établissements scolaires, équipements de santé, de loisirs, zones d'habitat...), existants ou en projet,
- Qualifier la répartition modale : ferroviaire (répartition et évolution par ligne et par gare), routier en autocar, routier par ligne de transport spécifique (transport à la demande, ligne de car « jour de marché », publics spécifiques...), routier en voiture particulière, routier en deux roues motorisés, modes doux (piétons, cyclistes),
- Identifier les manques et les obstacles en matière de mobilité,
- Mettre en évidence des pôles d'échanges en termes de transport collectif
- Identifier le potentiel de déploiement des modes doux et les obstacles éventuels à la pratique du vélo et de la marche pour les déplacements quotidiens.
- Cette analyse des flux devra prendre en compte les aspects liés à l'accessibilité, l'intermodalité, la qualité et le prix du service rendu, ainsi que les perspectives d'évolution.

- **Une analyse des besoins des différentes populations**

Les données quantitatives précédemment récoltées devront être croisées avec des données d'ordre qualitatives, y compris les besoins exprimés des publics spécifiques. Ce recueil pourra se faire par l'intermédiaire d'ateliers de travail, d'enquête qualitative, d'entretien ...

Cette première étape devra permettre au bureau d'études de mettre en évidence les points forts et les points faibles (dysfonctionnements, problèmes) de l'offre existante et de faire ressortir les carences par rapport aux besoins identifiés.

Enfin, ce diagnostic permettra de mettre en évidence les enjeux du territoire en termes de mobilités et les besoins que rencontre chaque type de publics. Une hiérarchisation de ces enjeux et de ces besoins au niveau du Pays et/ou au niveau des Communautés de Communes sera effectuée avec les partenaires locaux et les AOM compétentes.

Le diagnostic devra être présenté et validé par le comité de pilotage afin d'aboutir à un diagnostic partagé avec les élus, les acteurs locaux et les différents partenaires.

- **Phase 2 : Recherche de solutions techniques et élaboration de scénarios**

A partir du diagnostic et de la hiérarchisation des enjeux, des scénarios seront coconstruits avec les futurs maîtres d'ouvrages. Ces scénarios devront être accompagnés d'une analyse multicritères (avantages et inconvénients, coût d'investissement, bilan énergétique et environnemental). Enfin, les scénarios les plus adaptés permettront de définir une stratégie pour instaurer une mobilité durable sur le territoire.

L'information locale sur les solutions de mobilité existantes et la communication devront nécessairement faire partie des propositions étudiées.

Si la stratégie est élaborée à l'échelle du Pays Berry St-Amandois, elle devra être déclinée pour chaque communauté de communes.

- **Phase 3 : Elaboration du plan de mobilité**

Le document final mettra en particulier en évidence le contenu des actions à mettre en œuvre, la faisabilité (technique, administrative, financière...) des actions retenues, la planification des actions dans le temps, leur cohérence au vu des critères retenus lors de l'élaboration de la stratégie.

Il détaillera plus particulièrement pour chacune des propositions qu'il contient :

- Maîtrise d'ouvrage et organisation juridique (modes de gestion, partenariats...),
- Coûts (coût de réalisation et d'exploitation)
- Objectifs de fréquentation
- Montage financier, projets de subventionnements,
- Calendrier de mise en œuvre,
- Critères d'analyse tant qualitatifs que quantitatifs (tableau de bord), permettant de mettre en place un suivi de chaque action, et une méthodologie appropriée pour mesurer la réussite tant des mesures prises que de leur impact dans le scénario (atout ou frein à d'autres actions...).

A l'issue de la phase 3, les propositions seront présentées au comité de pilotage pour validation et feront l'objet d'un rapport écrit.

Les éléments retenus auront vocation à être retranscrits dans la contractualisation liant la Région et les communauté de communes.

5 CONDITIONS DE REALISATION

1- Pilotage de l'étude

La maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par le Pays Berry-St-Amandois
Deux instances seront créées et associées à l'étude :

Un comité de pilotage : composé d'élus du territoire et des représentants élus des partenaires techniques et financiers, il débattera du contenu des documents et des orientations proposées par le prestataire. C'est au comité que reviendra la validation de chacune des étapes de l'étude et du rapport final. Il sera composé des membres suivants :

- Représentants du Pays
- Représentants de chaque Communauté de communes
- Un représentant du Conseil Régional

Le comité de pilotage se réunira au minimum à trois reprises pour valider chaque étape.

Un comité technique : il suivra l'avancement des travaux du prestataire. Il validera la méthode, les propositions, les actions faites par le prestataire lors du lancement de l'étude. Il assurera le suivi régulier de la mission, validera en amont le contenu et les orientations présentées par le prestataire avant chaque présentation devant les représentants élus. Il sera composé à minimum des membres suivants :

- Représentants du Pays
- Représentants de chaque Communauté de communes
- Un représentant du Conseil Régional
- Représentants des autres partenaires publics (Conseil départemental, DDT,...),

Les réunions seront préparées et animées par le prestataire, qui assurera également la rédaction des comptes-rendus. Le prestataire se chargera de produire les documents de travail nécessaires à leur bon déroulement.

Le prestataire fera en sorte que le maître d'ouvrage soit continuellement informé de l'avancement de la prestation.

Toutes les réunions liées au pilotage de la démarche seront prévues forfaitairement dans le coût de la prestation. Le maître d'ouvrage pourra être à l'initiative de réunions techniques intermédiaires avec le prestataire, qui seront également intégrées dans le coût de la prestation.

Par ailleurs, pour mener à bien sa mission, le candidat proposera dans sa méthodologie les réunions thématiques qui lui semblent nécessaires.

Le prestataire nommera un chef de projet qui sera le seul interlocuteur du maître d'ouvrage.

2- Durée de l'étude

Le démarrage de l'étude est souhaité pour septembre 2026 et sa durée s'étendra sur une année maximum.

Le prestataire devra fournir un échéancier précis de la réalisation de l'étude et pourra proposer un délai plus court qui deviendra contractuel. Il veillera à intégrer à cet échéancier les dates retenues pour les comités de pilotage.

4- Présentation des résultats

Le prestataire devra produire :

- Un rapport écrit présentant le diagnostic,
- Un document présentant les scénarios et la stratégie,
- Un rapport écrit présentant le plan de mobilité avec sa déclinaison en actions (fiches-actions).
- Chacun des documents devra être résumé dans une fiche synthétique (3 à 4 pages).

Pour chacun des documents, le prestataire devra concevoir différentes cartographies à des échelles adaptées pour visualiser et spatialiser l'organisation territoriale des déplacements et des enjeux.

Il devra a minima, livrer :

- Des cartes de l'offre existante : cars avec dessertes et points d'arrêt, transports scolaires, l'offre de type TAD, l'offre privée, l'offre cyclable...
- Des cartes sur la demande de déplacements : identification des pôles émetteurs de flux, des flux liés aux déplacements domicile-travail, domicile-étude, vers les services, etc.
- Des cartes matérialisant les propositions d'actions : amélioration des dessertes, création de nouvelles lignes, TAD, création d'itinéraires modes doux...

Le prestataire établira et communiquera les documents ainsi que les supports d'animation (type Powerpoint) nécessaires aux différentes réunions. Il s'engagera sur des délais de remise des documents.

Les bases utilisées pour l'élaboration des cartes devront être livrées dans un format compatible avec le système informatique et avec le SIG utilisés par les EPCI (à valider ultérieurement avec chacune d'elles).

L'ensemble des bases de données utilisées devra être fourni au Pays Berry St-Amandois et à la Région. Les documents originaux devront être fournis au format pdf et au format original (Word pour le texte, Excel pour les tableaux et graphiques, JPEG pour les cartes).

6 MODALITES DE REMISE ET TRAITEMENT DES OFFRES

Compétences requises

Le prestataire devra déposer d'une équipe pluridisciplinaire ayant des compétences dans les domaines suivants :

- Mobilité, transports et infrastructure,
- Animation, concertation et communication,
- Développement local,
- Aménagement du territoire et urbanisme.

Contenu de l'offre

Une note synthétique permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre :

- Compréhension de la mission et des enjeux du territoire,
- Méthodologie de travail détaillée (démarche, outils et moyens ...),
- Plus-values de la proposition,
- Délai proposé pour réaliser la mission globale (calendrier détaillé par phase),
- Nombre d'intervenants sur cette mission,
- Domaines de compétences des intervenants,
- Expériences et références des intervenants dans des prestations similaires.
- Devis détaillé permettant d'apprécier le prix de l'offre : pour chacune des phases, mentionner le coût unitaire des intervenants, le nombre de jours prévus et les dépenses forfaitaires liées à la mission.
- Expériences et références du candidat pour des prestations similaires (capacités professionnelles techniques des membres de l'équipe en charge de la mission, références pour des études similaires).

7 DETERMINATION DU PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

Contenu du prix

Le prix est réputé comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents aux déplacements et de séjour, à la préparation, à l'animation de réunions et de tous frais annexes (acquisition et fourniture de fonds cartographiques, de données statistiques, reproduction des documents, remise des documents sur papier et Clé USB...).

Le marché est traité à prix global et forfaitaire et non révisable. En conséquence, le titulaire du marché ne pourra réclamer aucune rémunération supplémentaire pour mener à bien sa mission. Chaque partie technique devra être assortie d'un montant. Le prix est ferme.

Versement

Le mode de règlement du maître d'ouvrage est le virement par mandat administratif. Le prix global du marché est réputé ferme et définitif, forfaitaire et exprimé en euros. Le règlement se fera comme suit :

- 30 % à la signature du marché,
- 20 % à l'issue de la phase 1 sur production du diagnostic, validé par le comité de pilotage,
- 20 % à l'issue de la phase 2 sur production des scénarios et de la stratégie, validés par le Comité de Pilotage,
- 30 % à l'issue de la phase 3 sur production du plan de mobilité décliné en fiches- action, validé par le Comité de Pilotage,

En cas de résiliation du contrat de prestation, pour quelque cause que ce soit, le titulaire de l'étude sera rémunéré au prorata du travail effectué.

8 PROPRIETE INTELLECTUELLE DES TRAVAUX

Les études et documents produits seront propriété du Pays Berry St-Amandois, qui les diffusera aux co-financeurs de l'étude. Tous les documents originaux seront remis au maître d'ouvrage après l'approbation des documents par le Comité de Pilotage. Le titulaire du marché ne pourra utiliser tout ou partie des résultats des études à titre gratuit ou onéreux faisant l'objet du présent marché qu'avec l'accord préalable du maître d'ouvrage.

9 MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

Les offres sont rédigées en français et en euros. Elles comprendront :

Pièces relatives à la candidature

- Une lettre de candidature (formulaire DC1)
- Une présentation de la société (personnel, moyens techniques et références)

Pièces relatives à l'offre (proposition technique)

Une note synthétique permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre :

- Compréhension de la mission
- **Méthodologie de travail détaillée**
- **Un calendrier détaillé**
- Une présentation du (des) intervenant(s), de leurs domaines de compétences et capacités pour cette mission
- **Un devis détaillé** permettant d'apprécier le prix de l'offre indiquant pour chacune des missions de l'étude, le coût unitaire des intervenants, le nombre de jours prévus et les dépenses forfaitaires liées à la mission
Le cas échéant, fournir les précisions pour chacun des éléments de la sous-traitance

Les variantes sont acceptées (options ou prestation supplémentaires comprises)

Remise des offres

Les candidats peuvent adresser des demandes de renseignements complémentaires 4 jours avant la date limite de remise des offres. Les offres sont à remettre soit par version papier par voie postale ou par voie électronique à l'adresse suivante : direction@pays-berry-st-amandois.fr

10 MODALITES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront examinées par le Comité de pilotage au regard des critères d'appréciation suivants :

- Valeur technique de l'offre (60 %)
 - Pertinence de l'offre
 - Qualité et compétence de l'équipe en charge de la mission
- Prix de l'offre (40 %)

Suivant les critères pondérés, le Comité de pilotage déterminera l'offre économiquement la plus avantageuse.

Si cela s'avère nécessaire, des négociations techniques et/ou financières pourront être engagées avec les trois candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse. Le cas échéant une audition des trois candidats les mieux classés sera organisée par le Comité pilotage en vue de sélectionner le prestataire.

11 DOCUMENTS ET DONNEES SUR LESQUELLES LE PRESTATAIRE POURRA S'APPUYER POUR LA REALISATION DE L'ETUDE :

Données mises à disposition par la Région

- Schémas

SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), précisant notamment l'armature urbaine. <https://www.centre-valde Loire.fr/comprendre/territoire/centre-val-de-loire-la-region-360deg>

Plan des mobilités à vélo : <https://www.centre-valde Loire.fr/vivre/simplifier-les-mobilites/transports-regionaux/la-region-engagee-pour-accelerer-lusage-du-velo>

- Offre de transport REMI

Informations grand public sur les horaires, les modalités d'achat des titres, les informations réseau disponibles sur le [Site Rémi](#) et l'application.

- Lignes régulières et virtuelles

Réutilisations facilitées (filtres, représentation cartographique) des données d'offre et de réseau des lignes régulières et virtuelles

[Tracé des itinéraires des lignes routières régulières et virtuelles](#)

[Points d'arrêts desservis par des dessertes régulières uniquement ou communs à une desserte scolaire et régulière](#)

[Gares ferroviaires de voyageurs \(jeu de données national\)](#)

[Offre théorique nationale ferroviaire contenant les trains REMI et REMI Express \(format GTFS ou NETEX\)](#)

[Offre théorique de transport sur les réseaux partenaires JVMALIN \(format GTFS\)](#)

[Offre théorique de transport sur le réseau routier REMI \(format GTFS\)](#)

- Lignes scolaires

[Tracé des itinéraires des lignes routières scolaires](#)

[Points d'arrêts desservis par des dessertes scolaires uniquement ou communs à une desserte scolaire et régulière](#)

- Rémi + à la demande

[Points d'arrêts de destination du transport à la demande zonal et rabattement](#)

[Secteurs desservis \(communes d'origine et/ou communes de destination\) par du transport à la demande zonal et rabattement](#)

[Offre théorique de transport à la demande avec prise en charge à domicile](#)

○ Fréquentation

La Région (Direction des Transports et Mobilités Durables) transmettra les données utiles, dans le cadre d'un accord de confidentialité à signer.

Pour le ferroviaire, la [fréquentation des gares tous réseaux \(TGV, TER, intercités\)](#) fait l'objet d'un jeu de données ouvert par SNCF.

○ Autres mobilités

- La Région a initié le recensement de l'ensemble des [stationnements vélos en gare](#) (été 2021). Il revient désormais à chaque propriétaire des équipements de tenir à jour les données le concernant sur le Point d'Accès National aux données transport.
- La Région, pilote du site d'informations multimodales [JVMALIN](#), a intégré les offres de **covoiturage** de 3 plateformes à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt en 2020 : Klaxit, Karos et Blablacar daily. Les trajets de ces plateformes apparaissent donc dans les résultats de recherche d'itinéraire.
- Les **aires de covoiturage et les pistes cyclables** font actuellement l'objet de recensement à l'échelle nationale, dans le cadre de projets open data. Ce sont aux maîtres d'ouvrage de ces aménagements de renseigner ces éléments, qui fournissent ensuite des renseignements précieux à tous. Ces informations sont disponibles sur <https://transport.data.gouv.fr/>
- Données du registre de preuve de covoiturage (attention, ne concerne que les flux de covoiturage concernés par ce registre) : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/trajets-realises-en-covoiturage-registre-de-preuve-de-covoiturage/> et <https://observatoire.covoiturage.beta.gouv.fr/cartes/flux/>

Données spécifiques au Pays Berry St-Amandois

- Cartographies réalisées par le groupe de travail mobilités
- SCoT